Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0128-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

DÉLIBÉRATION PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - SUBVENTIONS 2026 (2NDE PARTIE)

N° CC_2026_0128

Séance du : mercredi 14 octobre 2026

Convocation du : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Isabelle VINCENT, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Eddy BARONNET, Christophe CALLAY, Johann BONTEMPS, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Carole DARCY par Cristian GUERET, Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Sara SHALA-MALOKU par Radjaa MEHDI, Joseph FAVRE par Mylène SAILLET RAPHOZ, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Pascale PELLIER par Jean-Pierre BELMAS, Christine MOUCHET par Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX par Jean-Marc CHEVALLEY, Christiane CHAVANNE par Johann BONTEMPS

Excusés :
Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Stéphane PASSAQUAY

***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, telle que modifiée et notamment ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

De par ses statuts, l'agglomération est compétente en matière de politique de la ville pour l'élaboration d'un diagnostic de territoire, la définition des orientations du contrat engagements quartiers 2030 (anciennement contrat de ville) et la mise en œuvre du plan d'actions.

Elle est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0128-DE

En complément, en matière d'action sociale ont notamment été déclarés d'intérêt communautaire les actions transversales développées par le milieu associatif ou par les structures spécialisées intervenant dans les domaines de la prévention des conduites addictives et des souffrances psychologiques, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'accompagnement socio-éducatif, de l'intervention en matière d'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement d'urgence, de la médiation sociale et interculturelle, ainsi que de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

Dans ce cadre vous est proposé le soutien financier aux actions concourant aux objectifs définis dans le contrat engagements quartiers 2030. Ce nouveau contrat de ville 2024 – 2030 se déploie sur une géographie prioritaire renforcée :

	Contrat de 2015	**Contrat de 2024**
QPV d'Annemasse	19 hectares, 3323 habitants	42 hectares, 6298 habitants
QPV de Gaillard	4 hectares, 1374 habitants	14 hectares, 2117 habitants

La géographie prioritaire intègre également le **quartier Près-des-plans à Ville-la-Grand**, classé « poche de pauvreté ». En revanche, le « quartier en veille active » d'Ambilly est sorti de la géographie prioritaire.

La programmation 2026 du pôle Développement Social Urbain et Politique de la Ville (DSUPV) a été établie sur la base des demandes de subvention reçues pour l'année 2026. Les montants sont proposés suite à une instruction des dossiers de subvention et sur l'étude du bilan fourni si l'action ou l'association a déjà été soutenue l'année précédente. Une première délibération en date du 10 février 2026 a permis le versement de la majeure partie des subventions du pôle DSUPV, pour un montant total de 310 257,36 €.

Comme le prévoit la réglementation, au-delà d'un montant de subvention de 23 000 € une convention d'objectifs est jointe en annexe. Les conventions nouvelles ou à renouveler font également l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

Les recettes prévisionnelles du pôle DSUPV s'élèvent à 27 510 €.

Développement Social Urbain et Politique de la Ville (DSUPV) :

Pour mémoire le budget subvention 2026 alloué sur cette thématique est de 343 780 €. Après la délibération du 10 février 2026, le budget disponible restant s'élève à 33 522, 64 €, avec une répartition proposée de la manière suivante :

Nom de l'association	Nature de la demande de financement	Montant attribué en 2025	Montant demandé en 2026	Montant proposé 2026	Motif d'intérêt général du financement octroyé
La cause des femmes	Organisation d'un festival et d'une journée d'étude thématiques sur l'égalité femmes-hommes	0 €	3 000 €	3 000 €	Soutien aux actions transversales développées par le milieu associatif
AURALYS	Poste médiateur santé en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)	14 000 €	16 000 €	14 000 €	Soutien aux structures spécialisées intervenant dans le domaine de l'accès au droit, de la médiation sociale et interculturelle, en lien avec le contrat engagements quartiers 2030 et le contrat local de santé

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0128-DE

Appel à projets Politique de la ville					
Commune de Ville-la-Grand	Fête de fin d'année quartier Prés-des-plans	2 000 €	1 000 €	1 000 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Tous cap	Projet « Femmes en mouvement ». Favoriser l'accès effectif à une pratique régulière d'activité physique adaptée pour des femmes éloignées de la pratique, résidant sur la géographie prioritaire	0 €	924 €	924 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
SEVE (Savoir Etre et Vivre Ensemble)	Projet « Enfants et jeunes, citoyens et égaux grâce à la pratique démocratique du débat philo ». Ateliers de philosophie dans les établissements scolaires, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Réseau canopé 74	Projet « Ateliers parents : comment aider mon enfant à réussir ». Outiller les parents pour accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	1 500 €	2 000 €	1 000 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Collège Michel Servet	Projet « Explorer l'Univers pour construire l'égalité : un parcours scientifique au service des filles et des garçons ». Voyage scientifique dans le Luberon pour ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation vers les filières scientifiques et technologiques, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	0 €	1 900 €	1 450 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Lycée Jean Monnet	Projet « Des lycéens ouverts au monde, des citoyens éclairés ». Renforcement des projets à destination des élèves, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	1 000 €	1 150 €	700 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
École Bois Livron	Projet « Faciliter l'accès au spectacle vivant pour les enfants de l'école du Bois Livron ». Accompagnement de familles à des spectacles à Château rouge par l'équipe enseignante, hors du temps scolaire, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	0 €	900 €	900 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
TOTAL				**25 474 €**	

Après le versement des subventions de la présente délibération, il restera ainsi 8 048,64 € au budget DSUPV 2026.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution des subventions précitées pour un montant total de 25 474 € pour l'année 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à verser, dans les conditions prévues par la notification, les subventions correspondantes,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026,

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget principal 2026, gestionnaire DSUPV, antenne OSO55, nature 65748.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 074-200011773-20261015-CC_2026_0128-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.